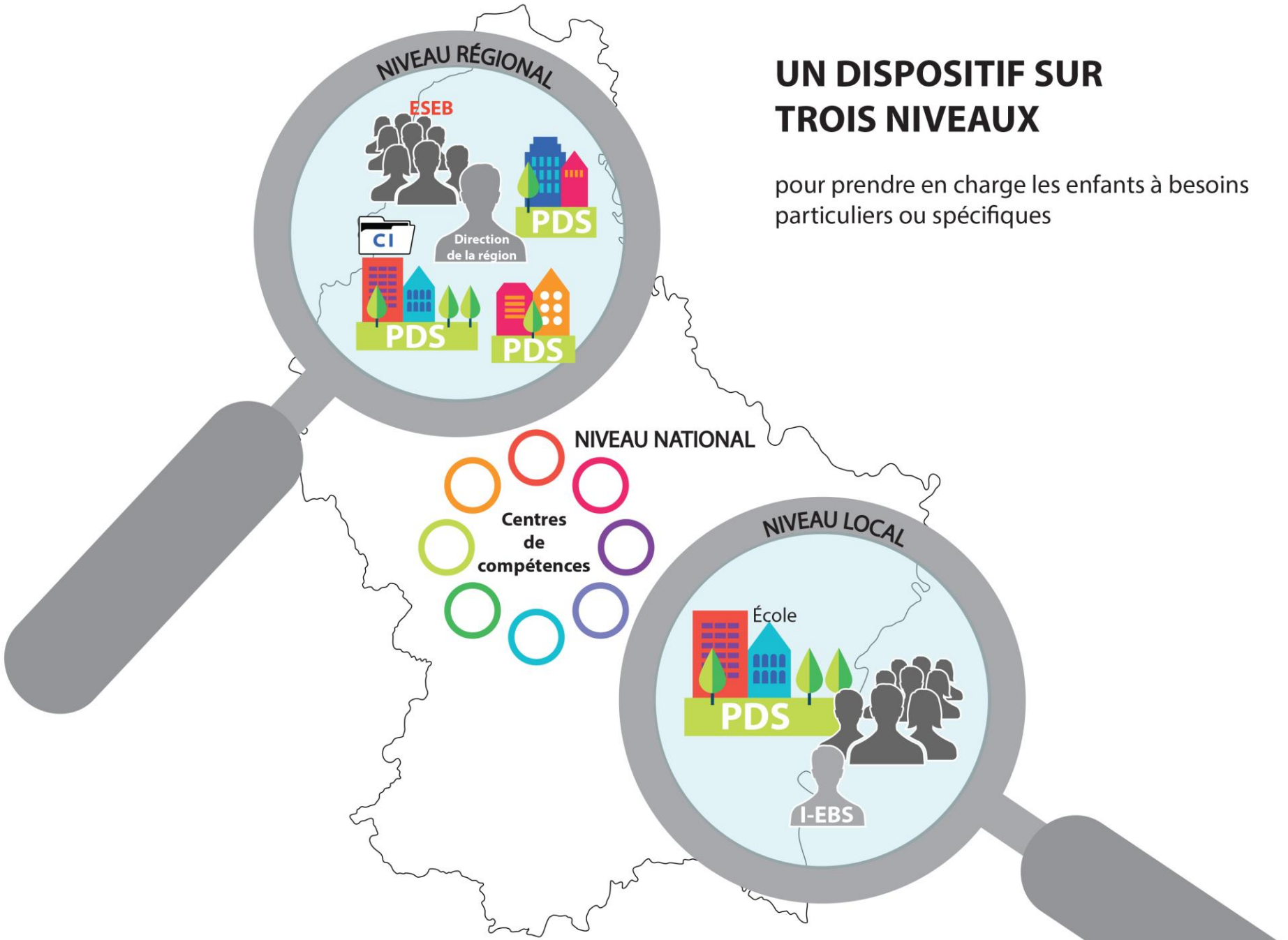
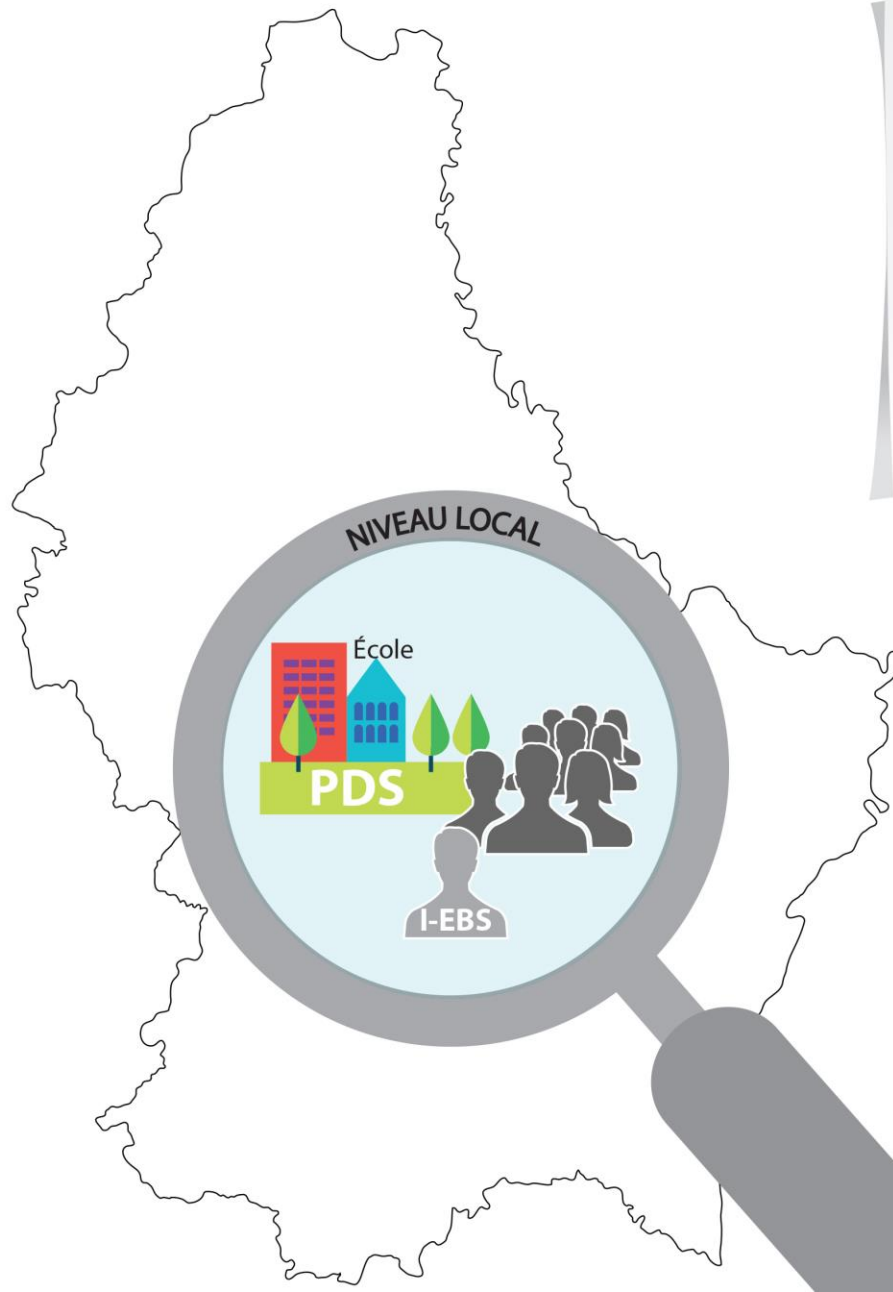


UN DISPOSITIF SUR TROIS NIVEAUX

pour prendre en charge les enfants à besoins particuliers ou spécifiques



NIVEAU LOCAL

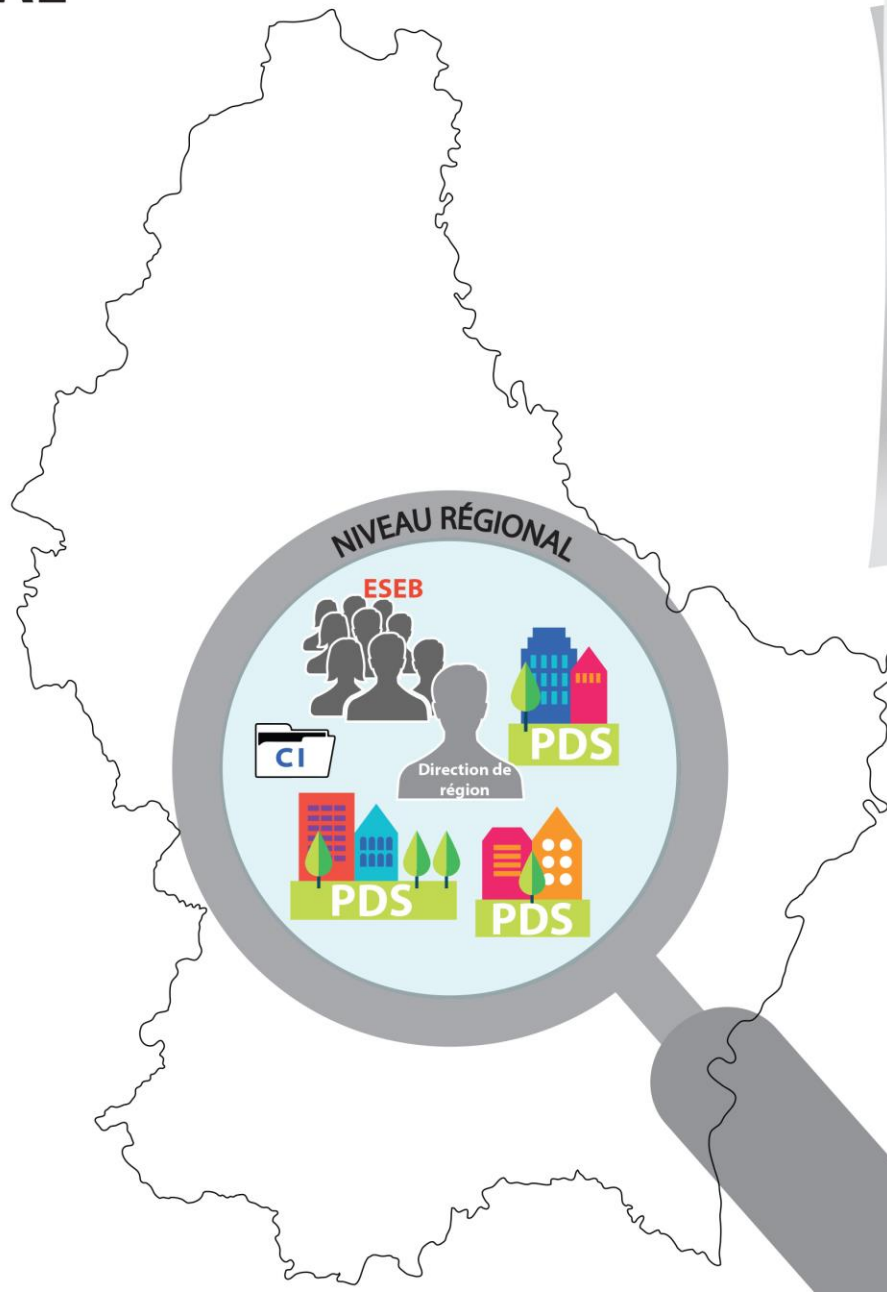


Dans chaque école, une prise en charge par

- ✓ les enseignants de l'école
- ✓ l'instituteur spécialisé dans l'encadrement et la prise en charge des enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (**I-EBS**)

Élaboration d'un plan de développement scolaire (**PDS**)

NIVEAU RÉGIONAL



Dans chaque région, une prise en charge par

- ✓ une direction de région
- ✓ les membres des équipes de soutien aux enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (**ESEB**)
- ✓ une commission d'inclusion (**CI**)

NIVEAU NATIONAL



Chaque centre de compétences comprend :

- ✓ une unité d'enseignement
- ✓ une unité de diagnostic et de conseil
- ✓ une unité de rééducation et de thérapie
- ✓ une unité administrative et technique

Pour l'ensemble des centres, il est créé un bureau de transition à la vie active.